

 <p>ZA Montendre, Saint-Lézin 49120 Chemillé-en-Anjou FRANCE Tél : 33 (0)2 41 64 21 81 Fax : 33 (0)2 41 64 26 35</p>	<p>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</p> <p>Conformément au règlement 1907/2006</p>	
	<p>SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE RECOMMANDEE PAR L'OMS POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS</p>	<p>Création 09/04/2020 Version 1</p> <p>Page 1 sur 10</p>

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit

Dénomination commerciale : SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE RECOMMANDEE PAR L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS

Code article : 404930SOLU001

CAS : /

EC : /

INDEX : N.A.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé: industriel ; biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NATINOV

ZA Montendre, Saint-Lézin

49120 CHEMILLE-EN-ANJOU – France

Téléphone (heures de bureau) : 33 (0)2 41 64 21 81

Personne chargée de la fiche de données de sécurité : didier.fontanel@natinov.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP):

Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement:

Aucun autre danger.

2.2 Eléments d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Pictogrammes de danger :




Attention

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

 <p>ZA Montendre, Saint-Lézin 49120 Chemillé-en-Anjou FRANCE Tél : 33 (0)2 41 64 21 81 Fax : 33 (0)2 41 64 26 35</p>	FICHE DE DONNEES DE SECURITE Conformément au règlement 1907/2006	
	SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE RECOMMANDEE PAR L'OMS POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS	Création 09/04/2020 Version 1
		Page 2 sur 10

Conseils de prudence:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant
- P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
- P264 Se laver à l'eau savonneuse soigneusement après manipulation
- P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
- P370+P378 En cas d'incendie: utiliser du CO2 ou un extincteur à poudre pour l'extinction.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et /ou internationale.

Dispositions spéciales:

Néant

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Néant - Substances PBT: Néant.

Autres dangers:

Le mélange air/vapeurs est susceptible de former un mélange explosif.

RUBRIQUE 3. Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Composition : Ethanol, peroxyde d'hydrogène à 3 %, glycérine.

Dénomination	Concentration	Numéro CAS	Numéro EC	Index	Classification
Ethanol*	75-85 %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319) * REACH Enregistrement n° : 01-2119457610-43-xxxx
Peroxyde d'hydrogène	0,15 %	7722-84-1	231-765-0	008-003-00-9	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant (H271) Nocif en cas d'ingestion (H302) Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires (H314) Nocif par inhalation (H332) Peut irriter les voies respiratoires (H335)

 <p>ZA Montendre, Saint-Lézin 49120 Chemillé-en-Anjou FRANCE Tél : 33 (0)2 41 64 21 81 Fax : 33 (0)2 41 64 26 35</p>	<p>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</p> <p>Conformément au règlement 1907/2006</p>	
	<p>SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE RECOMMANDEE PAR L'OMS POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS</p>	<p>Création 09/04/2020 Version 1</p> <p>Page 3 sur 10</p>

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation ou rougeur apparaît.

En cas de contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion de grande quantités : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. **CONSULTER UN MEDECIN.**

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Non disponible.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

CO₂

Mousse anti-alcool

Produit chimique sec

Sable sec

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:

Extincteurs à eau en jet plein

L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter car l'eau détruit la mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange


Produits de combustion: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et fumée.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit des vapeurs volatiles plus lourdes que l'air (risque de déplacement le long du sol et inflammation à distance: retour de flamme).

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

 <p>ZA Montendre, Saint-Lézin 49120 Chemillé-en-Anjou FRANCE Tél : 33 (0)2 41 64 21 81 Fax : 33 (0)2 41 64 26 35</p>	<p>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</p> <p>Conformément au règlement 1907/2006</p>	
	<p>SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE RECOMMANDEE PAR L'OMS POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS</p>	<p>Création 09/04/2020 Version 1</p> <p>Page 4 sur 10</p>

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte: matériel absorbant, organique, sable.

Laver abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également la rubrique 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités




Conserver dans l'emballage d'origine fermé, dans un endroit bien ventilé.

Conserver dans un endroit sec et frais.

Conserver à l'abri de la chaleur et à l'écart de toute source d'ignition

Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

 <p>ZA Montendre, Saint-Lézin 49120 Chemillé-en-Anjou FRANCE Tél : 33 (0)2 41 64 21 81 Fax : 33 (0)2 41 64 26 35</p>	FICHE DE DONNEES DE SECURITE Conformément au règlement 1907/2006	
	SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE RECOMMANDEE PAR L'OMS POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS	Création 09/04/2020 Version 1 Page 5 sur 10

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Matières incompatibles:

Oxydants puissants et métaux alcalins

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière.

RUBRIQUE 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Le produit en tant que tel ne fait pas l'objet d'une limite d'exposition professionnelle. Néanmoins, compte tenu de son degré alcoolique, figurent ci-après les informations relatives à l'éthanol.

Ethanol - CAS : 64-17-5

Type OEL: Autriche - LTE: 1900 mg/m³, 1000 ppm - STE: 3800 mg/m³, 2000 ppm

Type OEL: Belgique - LTE: 1907 mg/m³, 1000 ppm

Type OEL: Danemark - LTE: 1900 mg/m³, 1000 ppm - STE: 3800 mg/m³, 2000 ppm

Type OEL: France - LTE: 1900 mg/m³, 1000 ppm - STE: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Type OEL: Allemagne - LTE: 960 mg/m³, 500 ppm - STE: 1920 mg/m³, 1000 ppm

Type OEL: Hongrie - LTE: 1900 mg/m³

Type OEL: Pologne - LTE: 1900 mg/m³

Type OEL: Espagne - LTE: 1910 mg/m³, 1000 ppm

Type OEL: Suède - LTE: 1000 mg/m³, 500 ppm - STE: 1900 mg/m³, 1000 ppm

Type OEL: Royaume-Uni - LTE: 1920 mg/m³, 1000 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

Le produit en tant que tel ne fait pas l'objet d'une limite d'exposition professionnelle. Néanmoins, compte tenu de son degré alcoolique, figurent ci-après les informations relatives à l'éthanol.

Ethanol - CAS : 64-17-5

Travailleur industriel: 1900 mg/m³ - Travailleur professionnel: 1900 mg/kg - Consommateur: 950 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 343 mg/kg - Travailleur professionnel: 343 mg/kg - Consommateur: 206 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 950 mg/m³ - Travailleur professionnel: 950 mg/m³ - Consommateur: 114 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine Long terme, effets systémiques

Consommateur: 87 mg/kg - Exposition: Orale humaine Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2 Contrôle de l'exposition




Protection des yeux:

Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau:

Blouses de laboratoire.

 <p>ZA Montendre, Saint-Lézin 49120 Chemillé-en-Anjou FRANCE Tél : 33 (0)2 41 64 21 81 Fax : 33 (0)2 41 64 26 35</p>	FICHE DE DONNEES DE SECURITE Conformément au règlement 1907/2006	
	SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE RECOMMANDEE PAR L'OMS POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS	Création 09/04/2020 Version 1
		Page 6 sur 10

Protection des mains: Vêtements de travail.
Gants adaptés de type :
Matériau approprié: NBR (caoutchouc nitrile-butadiène) et caoutchouc butyle.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques: Aucun.

Contrôles de l'exposition environnementale: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Sauf indication contraire, les essais ont été réalisés à 20°C et à la pression atmosphérique normale.

Aspect et couleur: Liquide incolore, légèrement visqueux
Odeur: Caractéristique d'alcool
Seuil d'odeur: N.A.
pH: N.A.
Point de fusion/congélation: N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.
Inflammation solides/gaz: N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion: N.A.
Densité des vapeurs: N.A.
Point éclair: > 60°C
Vitesse d'évaporation: N.A.
Pression de vapeur: N.A.
Densité relative: N.A.
Hydrosolubilité: Oui
Liposolubilité: N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.
Température d'auto-allumage: N.A.
Température de décomposition: N.A.
Viscosité: N.A.
Propriétés explosives: N.A.
Propriétés comburantes: N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité: N.A.
Liposolubilité (solvants organiques): N.A.
Conductibilité: N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances: N.A.
Degré alcoolique: 75-85 % v/v (se référer à la fiche technique).

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

 <p>ZA Montendre, Saint-Lézin 49120 Chemillé-en-Anjou FRANCE Tél : 33 (0)2 41 64 21 81 Fax : 33 (0)2 41 64 26 35</p>	FICHE DE DONNEES DE SECURITE Conformément au règlement 1907/2006	
	SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE RECOMMANDEE PAR L'OMS POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS	Création 09/04/2020 Version 1
		Page 7 sur 10

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les agents oxydants puissants et les métaux alcalins

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et fumée.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

A ce jour, le produit n'a pas fait l'objet de tests et nous ne disposons d'aucun résultat d'essais. Cependant, compte tenu du degré alcoolique du produit, figurent ci-après les informations relatives à l'éthanol.

Ethanol - CAS: 64-17-5

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 30000 ml/m³

Test: DL50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 10470 mg/kg

Test: NOAEL (No Adverse Effect Level): - Voie: Orale 1730 mg/kg - Remarques: par jour - Organe cible: foie

Test: NOEL (No Observed Effect Level) - Voie: Orale - Espèces: Rat > 3000 mg/kg

Test: NOAEL (No Adverse Effect Level): - Voie: Orale - Espèces: Souris > 44000 mg/kg - Remarques: femelles

Test: NOAEL (No Adverse Effect Level): - Voie: Orale - Espèces: Souris > 4250 mg/kg - Remarques: mâles

Test: Carcinogénicité - Voie: Orale - Espèces: Souris 1400 mg/kg - Source: BMDL10 - Remarques: mâles

Test: NOAEL (No Adverse Effect Level): - Voie: Orale - Espèces: Rat 13800 mg/kg - Remarques: par jour

Test: NOAEC (no adverse effect concentration): - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 30400 mg/m³

Test: Mutagenèse Négatif

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Comme les données écotoxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets écotoxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Le mélange n'ayant pas été globalement testé afin d'en établir les effets sur l'environnement, les informations relatives aux substances énumérées à la rubrique 3 sont fournies ci-après.

éthanol - CAS: 64-17-5

Test: CL10 Algues - Durée h: N.A. - mg/l: 11.5

 <p>ZA Montendre, Saint-Lézin 49120 Chemillé-en-Anjou FRANCE Tél : 33 (0)2 41 64 21 81 Fax : 33 (0)2 41 64 26 35</p>	FICHE DE DONNEES DE SECURITE Conformément au règlement 1907/2006	
	SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE RECOMMANDEE PAR L'OMS POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS	Création 09/04/2020 Version 1
		Page 8 sur 10

Test: CL50 Algues - Durée h: N.A. - mg/l: 275
 Test: CL50 Poissons - Durée h: N.A. - mg/l: 11200
 Test: CL50 Daphnies - Durée h: N.A. - mg/l: 5012
 Test: CL50 Ver de terre - Durée h: N.A. - mg/l: 1000

12.2. Persistance et dégradabilité

Non persistant et biodégradable.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Bio-accumulable : Non.

12.4. Mobilité dans le sol

Non.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Substances vPvB: Néant - Substances PBT: Néant.

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1170
 IATA-UN Number: 1170
 IMDG-UN Number: 1170

14.2. Nom d'expédition des Nations unies


ADR-Shipping Name: ETHANOL EN SOLUTION
 IATA-Shipping Name: ETHANOL IN SOLUTION
 IMDG-Shipping Name: TINCTURES IN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport



Etiquetage ADR :

ADR-Class: 3
 ADR - Numéro d'identification du danger: 33
 IATA-Class: 3
 IMDG-Class: 3

 <p>ZA Montendre, Saint-Lézin 49120 Chemillé-en-Anjou FRANCE Tél : 33 (0)2 41 64 21 81 Fax : 33 (0)2 41 64 26 35</p>	<p>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</p> <p>Conformément au règlement 1907/2006</p>	
	<p>SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE RECOMMANDEE PAR L'OMS POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS</p>	<p>Création 09/04/2020 Version 1</p> <p>Page 9 sur 10</p>

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III
IATA-Packing group: III
IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No
Consignes complémentaires:
Se référer à la rubrique 6.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Code de restriction en tunnel: 3 (D/E)
Consignes complémentaires:
Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
Pas de flamme nue. Ne pas fumer.
Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.
PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non.

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Installations classées pour la Protection de l'Environnement (Nomenclature ICPE) : Rubrique 4331 (DC).
Tableau des maladies professionnelles : Régime Général Tableau N°84
Directive 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail).
Directive 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Se référer aux textes suivants lorsqu'ils sont applicables:
Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
1999/13/CE (Directive COV).

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée sur ce produit

16. Autres informations

Références bibliographiques

ECHA CHEM (European Chemicals Agency)
eCHEMPORTAL (OECD Global Portal of Information on Chemical Substances)
GESTIS International Limit Values (IFA)
INRS Fiche toxicologique N°48

 <p>ZA Montendre, Saint-Lézin 49120 Chemillé-en-Anjou FRANCE Tél : 33 (0)2 41 64 21 81 Fax : 33 (0)2 41 64 26 35</p>	FICHE DE DONNEES DE SECURITE Conformément au règlement 1907/2006	
	SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE RECOMMANDEE PAR L'OMS POUR L'ANTISEPSIE DES MAINS	Création 09/04/2020 Version 1
		Page 10 sur 10

Règlement (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'Autorisation des Substance CHimiques (REACH).

Règlement (UE) N o 453/2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

La rédaction des FDS Check-list DT76 Rev.1 de l'UIC (Février 2008)

Incendie et lieu de travail: prévention et lutte contre le feu ED990 décembre 2007 (Doc INRS)

Texte intégral des phrases et mentions citées à la rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
EC50:	Concentration efficace pour 50% des individus exposés
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
N.A.:	Non disponible
OEL:	Valeur limite d'exposition professionnelle
PBT:	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
vPvB:	Très Persistant et très Bioaccumulable

Cette fiche de données de sécurité complète la documentation technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée ci-dessus.

Fin de la fiche de données de sécurité